

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 février 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dosan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M<sup>mes</sup> Anne-Marie Gisler, Patricia Richard et Christine Camporini, acceptée par le Conseil municipal le 23 février 2009, intitulée: «Rénovation du parc immobilier municipal par le plan de relance fédéral».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- déposer au plus tôt des propositions de rénovation de son parc immobilier (GIM, bâtiments administratifs, etc.) pouvant être financées en totalité ou en partie par la Confédération;
- lors du dépôt de ces demandes, donner la priorité aux bâtiments actuellement considérés comme insalubres.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En décembre 2008, l'Assemblée fédérale a adopté un budget de 100 millions de francs destiné aux encouragements énergétiques au lieu des 14 millions de francs qui prévalaient au cours des années précédentes. Ce budget a été alloué aux cantons en fonction des programmes mis sur pied par ces derniers pour l'assainissement énergétique des bâtiments et pour le financement d'énergies renouvelables. En vertu de ce principe, chaque nouveau franc investi par le canton doit permettre d'obtenir un franc supplémentaire de la Confédération.

En février 2009, saisissant cette opportunité pour accélérer l'amélioration du parc immobilier genevois et faire en sorte d'obtenir une participation fédérale aussi importante que possible, le Conseil d'Etat a autorisé un dépassement de crédit pour 2009 à hauteur de 4 millions de francs. Cette somme est venue s'ajouter ainsi aux 4,28 millions de francs déjà destinés aux encouragements énergétiques.

Avec les contributions supplémentaires de la Confédération, Genève pouvait ainsi bénéficier d'une enveloppe globale de 16 millions de francs environ en 2009.

Un programme de mise en œuvre a très rapidement été mis en place par le Service cantonal de l'énergie (ScanE), les conditions pour bénéficier de cet apport financier étant liées à une réalisation des projets au cours de l'exercice 2009. Le ScanE a alors informé la Ville de Genève qu'elle pourrait bénéficier d'une somme de l'ordre de 1,5 million de francs sur les 6 millions de francs qu'il entendait attribuer aux collectivités publiques.

La Ville de Genève a saisi cette opportunité, qui s'est matérialisée par le dépôt de deux propositions de crédit soumises à la délibération du Conseil municipal, soit:

- la proposition de crédit PR-692 du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 007 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments, dont à déduire un montant de 750 000 francs de subventions fédérales et cantonales, soit un montant net de 257 000 francs, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 6 avril 2009;
- la proposition de crédit PR-694 du 18 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 5 900 000 francs, dont à déduire une subvention fédérale de 1 000 000 de francs et une subvention des Services industriels de Genève de 700 000 francs, dans le cadre de son dispositif Eco 21, destiné à des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 16 septembre 2009.

Les décisions d'attribution des subventions fédérales et cantonales à la Ville de Genève, pour un montant total de 1 743 653 francs, ont été dûment notifiées par courrier à la signature du conseiller d'Etat chargé du Département du territoire, le 19 mars 2009.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

Le 13 janvier 2010.